



DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction logistique ; bureau réglementation.*

**DÉCISION N° 20087/BIS/DEF/DCCAT/LOG/REG - 21374/DEF/DCCA/LOG/BE modifiant la décision n° 3244/DEF/DCCAT/APP/REG - 31207/DEF/DCCA/LOG/MAT du 24 août 1999 (BOC p.4332; BOEM 550 et 555), relative au barème n° 2 concernant les allocations de temps et de matières servant de base de calcul à la rémunération des travaux administratifs confiés aux maîtres ouvriers cordonniers en service dans les armées de terre et de l'air.**

*Du 18 décembre 2006*

NOR D E F T 0 6 5 3 1 6 9 S

---

*Précédent Modificatif :*

29 avril 2005 (BOC, p.2852).

*Texte modifié :*

Décision N° 3244/DEF/DCCAT/APP/REG N° 31207/DEF/DCCA/LOG/MAT du 24 août 1999 (BOC, p. 4332. ; BOEM 555, 550).

*Référence de publication :* BOC N°14 du 19 juin 2007, texte 39.

---

La décision n°3244/DEF/DCCAT/APP/REG-31207/DEF/DCCA/LOG/MAT du 24 août 1999 est modifiée comme suit :

1. DANS LE TITRE.

Au lieu de :

« DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'AIR : *sous-direction logistique.* »

Lire :

« DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'AIR : *sous-direction logistique ; bureau équipement.*

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction logistique ; bureau réglementation.* »

2. DANS L'ENTRE-DEUX BARRES.

Au lieu de :

« *Mot (s) clef (s) : Maître ouvrier - rémunération - travaux particuliers.* »,

Lire :

« *Mot (s) clef (s) : Maître ouvrier - rémunération - travaux.* ».

3. TITRE PREMIER.

Au point 10, après la ligne "1016" insérer la ligne "1017" suivante :

1017	Recollage après amorce de décollage.	15	Produit nettoyant, colle à souder = 0,05 l.	
------	--------------------------------------	----	---	--



4. TITRE III.

Au point 32. **Gilet pare-balles.**

4.1. Remplacer la ligne "3206" par la ligne "3206" suivante :

3206	Changement de la fermeture d'introduction du pack souple corps (modèle à une fermeture).	10	1 fermeture 125 cm.	Modèle réalisé jusqu'en 1995. Cf. notice technique 37.07.
------	--	----	---------------------	--

4.2. Remplacer la ligne "3255" par la ligne "3255" suivante :

3255	Changement d'un câble inox muni de réglage.	10	1 câble inox muni de réglage. 2 rivets.	
------	---	----	--	--

4.3. Remplacer la ligne "3265" par la ligne "3265" suivante :

3265	Réparation pose pièce rempliée avec étanchement > 200 cm <sup>2</sup> .	20	Toile polyamide enduction simple face PU, bande d'étanchement PU.	
------	---	----	---	--

5. TITRE IV.

5.1. Dans le titre.

Au lieu de :

« **VESTES, BLOUSONS ET GANTS.** »,

Lire :

« **VESTES, BLOUSONS, GANTS, SACS À MAIN ET VÊTEMENTS DE SPORT.** ».

5.2. En fin de tableau.

Après la ligne "4073", ajouter la ligne "4074" suivante :

4074	<b>Vêtements de sport.</b> Marquage par transfert ou flocage.	3		Prix du transfert suivant devis.
------	--	---	--	----------------------------------

6. TITRE V.

Au point 552, remplacer les lignes "5523" et "5524" par les lignes "5523" et "5524" suivantes :

5523	Entretien.	10		L'entretien comprend la reprise de couture, le remplacement et le renfort de rivets tubulaires, le nettoyage.
5524	Remplacement bandoulière.	10	1,4 m de sangle plate 50 mm verte. 2 boucles à décrochage rapide vertes.	

7. TITRE VI.

7.1. Au point 62. **Articles divers d'ameublement.**

Remplacer la ligne "6226" par la ligne "6226" suivante :

6226	Pose de crochets pour embrasses (a).	25	1 paire de crochets ou autre fixation pour embrasses (ou fourni par l'organisme demandeur).	
------	--------------------------------------	----	---	--

7.2. Au point 71. **Tentes à armature gonflable 30 m<sup>2</sup>, 45 m<sup>2</sup> et 60 m<sup>2</sup>.**

Remplacer les lignes "7130", "7131" et "7132" par les lignes "7130", "7131" et "7132" suivantes :

7130	Lavage du vélum 30 m <sup>2</sup> (manuel).	240	4 l de savon bactéricide.	(1) (5) (6).
7131	Lavage du vélum 45 m <sup>2</sup> (manuel).	250	6 l de savon bactéricide.	(1) (5) (6).
7132	Lavage du vélum 60 m <sup>2</sup> (manuel).	280	8 l de savon bactéricide.	(1) (5) (6).

7.3. Au point 72. **Tentes de prestige (rayées ou unies).**

Dans l'ensemble de l'article 72, colonne "Allocations de matières." :

Remplacer : « (astr. + croch.) »

par : « (astrakan + crochet) ».

7.4. Au point 81. **Travaux communs aux articles de campement et de couchage.**

Après la ligne "8114" :

Au lieu de :

	Changement d'une sangle de maintien avec accessoires.	10	(3)	
--	---	----	-----	--

Lire :

8115	Changement d'une sangle de maintien avec accessoires.	10	(3)	
------	---	----	-----	--

*Le commissaire général de division aérienne,  
directeur central du commissariat de l'air,*

Hervé de LAAGE de MEUX.

*Le commissaire général de division,  
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Gérard DELTOUR.